

nière ayant été de 59·2 pour cent du nombre inscrit, comparée avec 57·6 en 1888. La loi oblige les enfants de 7 à 12 ans d'aller à l'école, mais elle n'est pas strictement mise en force. Il y avait cependant une augmentation de 21 dans le nombre de sections sans écoles et des augmentations de 35 et 27, respectivement, dans le nombre d'instituteurs et d'écoles. Le nombre total d'instituteurs employés était de 2,257.

Popula-  
tion sco-  
laire.

656. La proportion de la population scolaire est demeurée à peu près la même qu'en 1888, savoir, de 1 par 5·7. Cette proportion est basée sur la population estimée de la province.

Dépense.

657. La dépense totale du gouvernement pour l'instruction en 1889, était de \$212,922, soit une diminution de \$1,726. Les fonds de comtés se sont élevés à \$118,281 et les répartitions des sections à \$341,716, faisant un total de \$672,219, une diminution de 3,077 comparée avec 1888.

Statisti-  
ques d'ins-  
tructions,  
Nouvelle-  
Ecosse.

658. Le tableau suivant s'explique de lui-même :—

STATISTIQUES DE L'INSTRUCTION, NOUVELLE-ÉCOSSE, POUR  
L'ANNÉE FINIE LE 31 OCTOBRE 1889.

ÉCOLES PUBLIQUES.

Terme fini.	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves.	Garçons	Filles.	Présence moyenne.	Proportion de la population à l'école.	Coût par élève.
1889.							\$ cts.
30 avril. . . .	2,069	82,371	44,781	37,590	49,773	1 sur 5·9	0 99
31 octobre . . .	2,193	86,488	42,849	43,639	50,302	1 sur 5·6	0 98